

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2009**

Le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie le 26 février 2009  
à 18 h 00, sous la présidence de Mme BOUGIS, Maire

### **Etaient présents :**

M. LAUNEY, M. TROCHON, , Mme CHATEL, Adjointes;  
M. LECARPENTIER, Mme DUCHEMIN, M. BOSQUET, M. BRETON, M. TOLLEMER, M. BAMEUL,  
, M. PICHON, M. BAILLEUL

**Absent(s) excusé(s) :** M. SAILLARD, M. LE FORESTIER

**Absent(s) non excusé(s) :**

Formant la majorité des membres en exercice.

**Secrétaire de séance :** M. PICHON



Dès l'ouverture de la séance, le compte rendu de la réunion du 22 janvier 2009 est adopté et signé des membres présents.

### **IMMEUBLE DE LA POSTE**

Mme le Maire rappelle les négociations entamées pour l'acquisition de l'immeuble de la Poste et notamment le courrier du 2 décembre 2008 de la Direction de l'Immobilier proposant la cession du bâtiment au prix de l'estimation des domaines soit 120 000 €.

A la suite de la visite de l'ensemble de l'immeuble, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- accepte la proposition de vente du dit bâtiment à la commune au prix de 120 000 €.

- consent la location de la partie bureau à la Poste moyennant un loyer annuel de 2 594 € pour une superficie de 45 m<sup>2</sup> utile à l'activité, sous réserve que les éventuels travaux qui s'avéreraient obligatoires à l'accession du public par exemple ou pour toute autre mise aux normes des bureaux, pendant la durée du bail, seraient à la charge de La Poste

### **MAISON RENARD**

Le Conseil Municipal ayant visité le logement entièrement réhabilité, Madame le Maire lui demande son sentiment quant au montant du loyer proposé de 800 € mensuel. Considérant la superficie de l'ensemble des bâtiments, de l'habitation aux dépendances, l'assemblée fixe à l'unanimité le loyer mensuel à 800 €

Mme le Maire informe que suite à la parution de l'annonce de location, un artisan du Sud Manche avait été retenu. Il a fait connaître qu'il renonçait à son projet. Une nouvelle annonce va donc être publiée

### **AMENAGEMENT PAYSAGER**

Une proposition d'aménagement du terre-plein de l'entrée du bourg vise à la construction d'un muret en pierres devant les drapeaux qui vont être posés, sur lequel figurerait le nom de la commune. Une autre idée consisterait en la pose d'un ancien tour à pommes. A chacun d'y réfléchir.

Par ailleurs, plusieurs plantations du bourg sont à remplacer. Outre un devis parvenu, il est proposé de contacter un autre fournisseur.

### **PROTECTION DU SOL DU GYMNASSE**

Pour permettre à l'association Modern'danse d'effectuer son gala dans la salle du gymnase, le sol sportif doit être protégé. Les offres de prix des fournisseurs spécialisés dans la protection du sol étant très élevés, Daniel TROCHON propose un devis de St Maclou pour la fourniture d'une moquette, s'élevant à 2 483€ HT. Accord unanime de l'assemblée.

### **AFFAIRES SCOLAIRES**

Agnès CHATEL fait part d'une demande de financement de Mme Caillard, directrice de l'Ecole Primaire pour l'organisation d'un stage de percussion avec un intervenant, au profit des élèves de CM1 et CM2 dans le cadre du concert « Musique et chants du Monde ». Ces deux classes ne participent pas cette année à l'activité piscine. Le coût de ce projet s'élève à 1 059 € financé par la coopérative à hauteur de 250 € seulement. L'aide

sollicitée à la commune s'évalue donc à **800 €**. Par ailleurs, une autre demande concerne la prise en charge par la commune des frais de transport des enfants de CE1 vers St Sauveur le Vicomte pour une course d'orientation. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, répond favorablement à ces demandes.

Par ailleurs, le devis de 314€ TTC de Libr'Aventure pour la location d'un podium nécessaire au concert de fin d'année est accepté.

Agnès CHATEL informe en outre, du renfort de personnel au service de la cantine 1 h le midi et par ailleurs, du départ de Vanessa Besnard le 1<sup>er</sup> mars, achevant son contrat de remplacement de Nathalie Castel. Côté matériel, quatre vélos ont été remplacés en maternelle.

## **ORIENTATION INVESTISSEMENT 2009**

Outre les crédits reportés pour les programmes d'investissement en cours, de nouveaux crédits sont prévus aux réalisations suivantes : 160 000€ pour la zone artisanale (somme pouvant varier au vote du budget si estimation réalisée) - 65 000€ pour les travaux de mise sécurité des deux agglomérations (estimation approximative selon le projet retenu) - 150 000€ destinés à l'acquisition de l'immeuble de la Poste (transfert de la somme créditée à l'acquisition du commerce Pénitot) - 187 000€ au programme de voirie - 22 000€ pour le complexe sportif (éclairage parking – solde des retenues garanties de la construction – tapis arts martiaux et moquette protection gymnase) 2 700 € pour réparation d'une cloche - 8 000€ de crédit supplémentaire pour restauration du lavoir de la Gafferie – 13 000€ destinés à l'achèvement des travaux de la maison Renard – Mairie : 3 900€ pour le site Internet – 2 000€ pour du matériel de projection

## **PREPARATION ET REFLEXION SUR RENCONTRES CAF ET DDJS**

Des réunions de travail sont programmées avec Mme Picot de la CAF et Mme Druez de la DDJS toujours dans le but de poursuivre l'étude du projet d'Animation de la commune : accueil de loisirs, animations sportives. Mme le Maire souligne alors que l'intervention du Conseil Général en faveur du développement des loisirs des jeunes s'étudierait au travers d'un contrat de territoire élaboré par la communauté de communes, si toutefois le diagnostic réalisé localement sur les structures existante s'avèrerait positif.

## **QUESTIONS DIVERSES**

**1 - Nomination de Joël MARION** : Afin de pourvoir au remplacement de Jean-François LAISNE qui a demandé sa mutation, l'appel à candidatures a été suivi de 94 demandes. Bien que la nomination d'un agent à un poste vacant relève de sa compétence, Mme le Maire y a associé ses adjoints. Sur six candidats convoqués, trois semblaient correspondre au profil de cet emploi dont Joël MARION domicilié à Sottevast qui a été retenu.

Les membres du Conseil sont invités au pot de départ de Jean-François LAISNE et de Vanessa BESNARD.

### **2 - Convention avec la Communauté de Communes :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, continue à confier à la Communauté de Communes par convention, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'organisation des services du tri et du traitement des ordures ménagères (la collecte restant organisée par la commune), de la collecte, par apport volontaire, pour le tri sélectif et de l'accès à la déchetterie de Bricquebec. A ce titre, la commune s'engage à verser la participation calculée annuellement au prorata du nombre d'habitants conformément à l'article 3 de la dite convention, majorée de 10 % imputables aux frais de gestion

**3 – Recensement des arbres remarquables** : Le CAUE poursuit l'inventaire des arbres remarquables de la Manche engagé en 2005, par un travail complémentaire de recensement en vue d'un Label 2010. Qu'ils se situent en plein champ ou dans les haies, les arbres peuvent être recensés par chaque propriétaire à l'aide d'un imprimé téléchargeable sur le site du CAUE50 ou à retirer en mairie.

**4 – Conteneur pour textiles** : Le Conseil Municipal accepte la mise à disposition d'un conteneur de récupération de textiles par l'enseigne 'Le Relais Bretagne ». Il pourrait être situé dans le bourg.

## 5 – Divers :

- avis favorable sur demande d'occupation de la salle de gymnase sur une journée pour rencontres sportives par le Groupement Rural des Chateaux d'une part et par le Club Badminton de Bricquebec en collaboration avec le club de Sottevast.

- les membres sont invités à signer la pétition lancée par l'Association « Pour une Normandie à grande vitesse » co-présidée par Laurent Beauvais, Préfet de la Région Basse-Normandie, pour l'amélioration significative des deux lignes SNCF qui relient notre région à la capitale (Paris-Caen-Cherbourg et Paris-Granville). La pétition est mise à disposition de chaque Bas Normand en Mairie ou sur le site Internet [www.normandie.grandevitesse.org](http://www.normandie.grandevitesse.org).

### - manifestations :

- la Récré Sottevastaise organise un carnaval le 21 mars. La commune prend en charge le « pot » à l'issue du défilé

- le rallye pédestre aura lieu sur la journée du 5 juillet. Un parcours se dessine.

Le Maire,  
Françoise BOUGIS